

Concertation préalable du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026

Forum « Santé & environnement »

26 septembre 2026

Hôtel de Ville, Vitry-sur-Seine

Compte-rendu



Thermo sur Seine



Intervenants

Représentants du maître d'ouvrage :

- Cyril Condé, Porte-parole du projet (tribune et stand)
- Christophe Roulot, Directeur Technique, Le Thermopole (stand)
- Igor Lage Ryk, Responsable environnement, Le Thermopole (stand)

Appui animation stand :

- Maud Bernard, Pilote de la concertation
- Brigitte Fargevielle, Directrice dialogues et concertations et ancrage territorial, EDF
- Raphaëlle Marcadal, Directrice des relations institutionnelles et de la communication, Energies du Grand Paris
- Clémentine Ricour, Responsable communication, Energies du Grand Paris

Bureau d'études en charge des études d'impact :

- Marion Thieron, Bureau d'études Kalies (stand)
- Marine Serrania, Bureau d'études Kalies (stand)

Représentants d'associations :

- Gérard Marcon, Co-président de l'association ACID Vitry (tribune et stand)
- Amélie Boespflug, Co-présidente du Collectif 3R (tribune et stand)

Experts :

- Bruno Crestani, chef du service de pneumologie à l'Hôpital Bichat, enseignant-chercheur à l'Université Paris Cité et président de la Fondation du Souffle
- Laurent Julvez, Cabinet Merlin (tribune et stand)

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Christophe Dague, Garant de la concertation préalable
- Roland Peylet, Garant de la concertation préalable
- Jacques Roudier, Garant de la concertation préalable
- Dominique Viel, Garante de la concertation préalable

AMO Concertation :

- Camille Lesturgeon, Animatrice
- Fanny Bousquet, Organisation et prise de note
- Maxime Leconte, Organisation et prise de note
- Claire Baty, Organisation et prise de note

Nombre de participants :

Environ 150 participants

1. Cadre de la rencontre

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Thermo-sur-Seine, le forum « Santé & environnement » s'est tenu le samedi 26 septembre 2026 à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine.

Organisé un samedi matin, le forum était consacré aux enjeux de santé, d'environnement, de qualité de l'air et de cadre de vie liés au projet Thermo-sur-Seine. Il a permis de mieux répondre aux différentes questions soulevées par le projet, de s'informer et d'échanger directement avec les intervenants présents.

De 9h30 à 10h30, des premiers temps d'échanges se sont tenus autour de 5 stands thématiques, permettant aux participants de circuler librement, de rencontrer les intervenants et de poser leurs questions dans un cadre moins formel que celui des échanges collectifs. Des panneaux et des informations pédagogiques étaient disponibles pour mieux s'informer sur les enjeux de santé, d'environnement, de qualité de l'air et de biodiversité du projet. De nombreuses discussions ont eu lieu tout au long de cette première heure, autour des caractéristiques du projet, de ses impacts potentiels et des préoccupations exprimées par les habitants et les associations. *(plus de détails dans la partie 2 du compte-rendu)*

De 10h30 à 11h, la matinée s'est poursuivie par une conférence du professeur Bruno Crestani, chef du service de pneumologie de l'hôpital Bichat, enseignant-chercheur à l'Université Paris Cité et président de la Fondation du Souffle. Invité en qualité d'expert extérieur au projet, il a apporté un éclairage scientifique général sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, indépendamment du projet Thermo-sur-Seine. Sa présentation a été suivie de plusieurs questions du public. *(plus de détails dans la partie 3 du compte-rendu)*

À partir de 11h, la table ronde intitulée « Chaufferie, santé et environnement : quels enjeux, quel état des connaissances et quels points de vigilance ? » s'est ensuite ouverte, réunissant un représentant du maître d'ouvrage, un expert du Cabinet Merlin ainsi que des représentants de l'association ACID Vitry et du Collectif 3R. Elle a permis d'aborder plus directement les enjeux sanitaires et environnementaux du projet, notamment les émissions atmosphériques, les risques liés à la combustion des CSR, les dispositifs de contrôle, les effets sanitaires potentiels et la prise en compte des pollutions déjà présentes sur le territoire. *(plus de détails dans la partie 4 du compte-rendu)*

Alors qu'un retour aux stands thématiques était initialement prévu de 11h30 à 12h30, le déroulement de la matinée a été adapté afin de prolonger la table ronde et de poursuivre les échanges collectifs avec le public. La table ronde s'est toutefois déroulée dans un climat particulièrement tendu, qui s'est progressivement dégradé au fil des échanges. Les interventions des représentants associatifs, les réponses du maître d'ouvrage et les prises de parole du public ont suscité de nombreuses réactions depuis la salle, accompagnées d'interpellations répétées et de perturbations sonores. Ces interruptions ont rendu certaines interventions difficiles à suivre. Malgré ces conditions d'échange difficiles, la prolongation de la table ronde a permis de recueillir plusieurs questions et contributions supplémentaires du public et d'apporter des réponses complémentaires. La rencontre s'est achevée à 12h30 dans une atmosphère de fortes tensions.

Durant tout le forum, une table était à disposition avec un registre papier et un ordinateur pour les personnes qui souhaitent déposer un avis, une question ou consulter la plateforme participative. Quelques participants se sont saisis de ces outils pour y déposer une contribution et consulter celles qui ont déjà été déposées.

2. Synthèse des stands thématiques

De 9h30 à 10h30, les participants au forum ont été invités à circuler librement entre 5 stands thématiques, afin de prendre connaissance des informations présentées et d'échanger directement avec les intervenants. Ces discussions ont permis d'aborder les caractéristiques techniques du projet, ses impacts potentiels sur la santé et l'environnement, les alternatives envisagées ainsi que les modalités d'information et de participation du public.

Les 5 stands thématiques étaient les suivants.

- Stand n°1 - Maîtrise et contrôle des émissions
- Stand n°2 - Qualité de l'air et risques sanitaires
- Stand n°3 - Biodiversité et environnement
- Stand n°4 - Alternatives
- Stand n°5 - Information et dialogue

Les échanges ont pris différentes formes selon les stands, allant de demandes d'explications techniques à l'expression d'inquiétudes, de critiques ou de positions défavorables au projet. Les éléments ci-dessous restituent les principales questions et observations recueillies.

Stand n°1 - Maîtrise et contrôle des émissions

Ce stand était consacré aux dispositifs de maîtrise des émissions atmosphériques et aux mesures de contrôle et de sécurité envisagées pour la future chaufferie.



Informations présentées sur le stand

Les supports présentés sur ce stand détaillaient le fonctionnement de la future chaufferie, depuis l'acheminement des combustibles solides de récupération (CSR) par voie fluviale jusqu'à la production de vapeur, au traitement des fumées et à l'évacuation des résidus de combustion. Ils précisait notamment que le projet prévoit trois lignes de production équipées de chaudières

de 111 MW chacune, une capacité maximale de production de 1,6 TWh de vapeur par an et des dispositifs de traitement des fumées comprenant des filtres à manches et un système de réduction catalytique des oxydes d'azote (DeNOx).

Une grande infographie pédagogique était installée pour présenter les différentes étapes de maîtrise des émissions atmosphériques, depuis la préparation et le contrôle des CSR jusqu'au rejet des fumées. Y étaient expliqués les principes de la combustion à haute température, de la neutralisation des gaz acides, du captage des métaux lourds, des dioxines et des furanes, de la filtration des poussières et de la réduction des oxydes d'azote. Les supports identifiaient également les principales substances présentes ou susceptibles d'être présentes dans les fumées, notamment le CO₂, les NOx, le SO₂, le CO et les particules.

Ces panneaux présentaient également les modalités de surveillance et de contrôle envisagées, associant les mesures continues réalisées par l'exploitant, les contrôles périodiques de laboratoires agréés et la supervision des services de l'État dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ils exposaient également les études amont, comprenant des campagnes de mesure de l'état initial des milieux, des modélisations de dispersion atmosphérique et une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS). Les supports précisait que les résultats des études réglementaires seraient rendus publics et qu'un comité citoyen de suivi serait mis en place.

Questions et remarques des participants

Plusieurs échanges ont porté sur le calendrier de la concertation et sur les conditions dans lesquelles les habitants peuvent s'informer sur le projet

Un participant s'est interrogé sur l'organisation de la concertation préalable alors que les études d'impact ne sont pas encore achevées. Cette remarque a soulevé la question des informations disponibles à ce stade et de la possibilité, pour le public, de se prononcer avant de connaître les conclusions des études environnementales et sanitaires.

Une participante a également demandé comment étaient sélectionnées les entreprises appelées à intervenir sur le projet, notamment celles chargées des études et de la réalisation des installations.

D'autres questions ont porté sur la filière des combustibles solides de récupération (CSR), leur préparation et leur traitement, ainsi que sur la destination actuelle des déchets industriels susceptibles d'entrer dans la composition de ces combustibles.

Plusieurs participants ont exprimé des réserves sur les conséquences environnementales du recours aux CSR. Certains ont souligné l'importance des émissions de CO₂ d'origine fossile associées à leur combustion, notamment en raison de la présence de plastiques dans le combustible. D'autres ont attiré l'attention sur les émissions potentielles de dioxines et de furanes. Ils ont considéré, selon eux, que le recours aux CSR pourrait conduire à une situation moins favorable que celle de l'installation de cogénération existante à Vitry-sur-Seine.

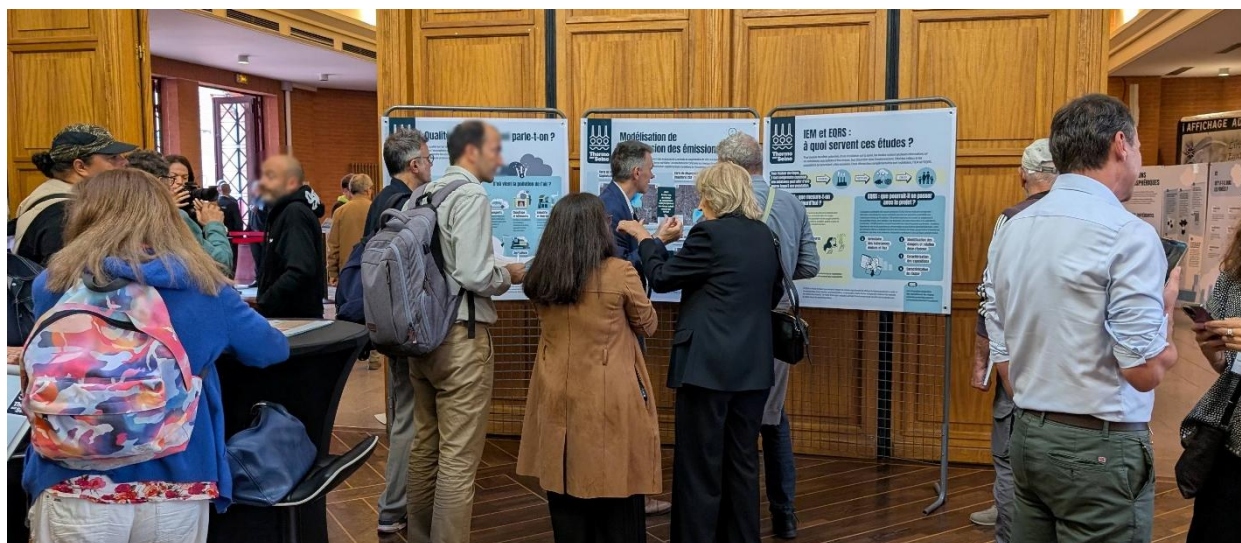
La question de la répartition territoriale des bénéfices du réseau de chaleur a également été évoquée. Un participant a notamment fait remarquer que Vitry-sur-Seine était, selon lui, peu

alimenté par le réseau de chaleur concerné, alors qu'elle accueille des installations de production.

Enfin, des participants ont demandé si des retours d'expérience d'installations comparables, utilisant des CSR, étaient disponibles. Cette interrogation portait notamment sur leurs performances réelles, leurs émissions et les éventuelles difficultés rencontrées en exploitation.

Stand n°2 - Qualité de l'air et risques sanitaires

Ce stand était consacré aux enjeux de qualité de l'air et de risques sanitaires associés au projet, ainsi que les démarches d'évaluation envisagées.



Informations présentées sur le stand

Les trois panneaux présentés sur ce stand apportaient des éléments de compréhension sur la qualité de l'air, les émissions atmosphériques et les méthodes d'évaluation des risques sanitaires. Le premier rappelait les principaux polluants suivis pour caractériser la qualité de l'air, notamment les particules PM10 et PM2,5, le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde de soufre (SO₂). Il présentait également leurs principales sources, parmi lesquelles les transports, le chauffage des bâtiments, les activités industrielles et énergétiques, l'agriculture et les sources naturelles.

Le deuxième panneau présentait des cartes de modélisation de la dispersion atmosphérique des particules fines PM2,5 et des oxydes d'azote (NOx), permettant de comparer les contributions prévisionnelles de la future chaufferie CSR à celles de la centrale de cogénération actuellement exploitée à Vitry-sur-Seine sur les principaux polluants atmosphériques réglementés en Ile-de-France. Les supports précisait que ces cartes représentaient les concentrations supplémentaires attribuables aux installations, et non les concentrations totales dans l'air. Les résultats étaient mis en perspective avec les niveaux de pollution de fond mesurés localement par Airparif.

Le troisième panneau expliquait les deux démarches complémentaires mobilisées pour apprécier les impacts sanitaires du projet. L'interprétation de l'état des milieux (IEM) vise à caractériser la situation environnementale actuelle à partir de mesures réalisées dans l'air, les sols et les eaux, tandis que l'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) consiste à estimer les expositions et les risques sanitaires potentiels associés au fonctionnement futur de l'installation. Le panneau présentait les principales étapes de ces évaluations, depuis l'identification des substances émises jusqu'à la caractérisation des expositions et des risques, en tenant compte des différentes voies d'exposition des populations.

Questions et remarques des participants

Plusieurs visiteurs ont demandé des explications sur les cartes affichées sur le stand et sur la signification des valeurs représentées. Les intervenants ont présenté les cartes et précisé les ordres de grandeur des concentrations illustrées, en les comparant aux niveaux de pollution déjà présents dans l'environnement.

L

Un participant a demandé quel serait le niveau total des émissions de poussières de la future installation. En réponse, l'intervenant a indiqué que, selon les estimations du maître d'ouvrage, les émissions seraient inférieures de 20 % à celles de la cogénération actuelle de Vitry-sur-Seine, à production de chaleur équivalente. Cette comparaison ne portait donc pas sur les émissions annuelles totales des deux installations.

Un participant s'est interrogé sur le choix des polluants présentés sur les panneaux. Il a notamment demandé pourquoi seules deux substances étaient illustrées et pourquoi les PFAS et les dioxines n'y figuraient pas. Les intervenants ont précisé que les deux substances affichées avaient une fonction illustrative et que l'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) porterait sur un ensemble plus large de substances et de traceurs de risque.

Un participant a demandé comment il était possible de modéliser les émissions et les impacts d'une installation qui n'existe pas encore. Cette interrogation portait sur les hypothèses utilisées pour les calculs et sur leur fiabilité. L'intervenant précise que l'évaluation quantitative des risques sanitaires a justement pour objet d'estimer les émissions de la nouvelle installation avec des hypothèses majorantes, et ces émissions permettent de modéliser les dispersions dans l'environnement de l'installation.

Plusieurs questions ont concerné les campagnes de mesure de la qualité de l'air. Des participants ont notamment demandé qui finançait ces campagnes et à quel moment l'identité des laboratoires retenus pour réaliser les analyses serait communiquée. L'intervenant précise que le maître d'ouvrage est en charge du financement de ces campagnes, dont les analyses sont confiées à des laboratoires agréés.

Une demande a également été formulée pour connaître précisément les substances et les quantités qui seraient rejetées par les cheminées de la future chaufferie après sa mise en service. En réponse, les intervenants ont indiqué que les données relatives aux émissions avaient vocation à être communiquées au comité citoyen de suivi qui pourrait être envisagé et mises à disposition en données ouvertes.

Des préoccupations ont également été exprimées concernant l'origine et les effets sanitaires des dioxines, ainsi que la présence éventuelle de PFAS et de particules dans les émissions de l'installation.

La toxicité des particules a fait l'objet de plusieurs échanges. Un participant a particulièrement attiré l'attention sur les particules ultrafines, en soulignant qu'elles ne font pas l'objet des mêmes valeurs limites réglementaires que d'autres catégories de particules. Il a estimé que les enjeux sanitaires associés à ces particules n'étaient pas suffisamment développés dans le dossier de concertation. L'intervenant précise qu'il n'y a pas de valeur réglementaire sur les particules ultra-fines par manque de données scientifiques sur leur présence dans l'environnement.

Les échanges ont également dépassé le seul sujet de la qualité de l'air. Un participant a interrogé les intervenants sur les objectifs de la concertation continue et sur les différences entre cette démarche et la concertation préalable en cours.

Des questions ont porté sur l'avenir de l'ancien site EDF de Vitry-sur-Seine si le projet Thermo-sur-Seine n'était pas réalisé, ainsi que sur les responsabilités relatives à sa dépollution éventuelle.

Un participant s'est également interrogé sur les conséquences financières qu'aurait l'abandon du projet pour le groupement concessionnaire. En réponse, il a été rappelé que le renouvellement du réseau de chaleur parisien nécessitait de développer ou de rénover de nombreux équipements, indépendamment de la réalisation de Thermo-sur-Seine. Les intervenants ont notamment cité le développement de la géothermie et la rénovation des canalisations.

Enfin, des questions ont porté sur l'origine des déchets utilisés pour produire les CSR et sur les flux d'approvisionnement associés au projet.

Stand n°3 - Biodiversité et environnement

Ce stand était consacré aux enjeux de biodiversité et d'environnement liés au projet Thermo-sur-Seine, ainsi qu'à la prise en compte de ces enjeux dans les études environnementales.



Informations présentées sur le stand

Les deux panneaux présentés sur ce stand exposaient les premiers résultats des inventaires écologiques réalisés sur les sites de Vitry-sur-Seine et de Ris-Orangis, ainsi que la démarche d'évaluation des impacts environnementaux du projet. Ils expliquaient que ces inventaires, conduits à différentes saisons, permettent d'identifier les espèces présentes, leurs habitats et les périodes sensibles de leur cycle de vie, afin de prendre en compte les enjeux de biodiversité dans la conception du projet, tant dans sa phase de réalisation que d'exploitation.

Les supports présentaient plusieurs observations issues de ces inventaires. À Vitry-sur-Seine, ils mentionnaient notamment la présence d'espèces exotiques envahissantes, du lézard des murailles, d'espèces d'oiseaux protégées et d'arbres à cavités susceptibles d'accueillir des chauves-souris. Des observations complémentaires étaient également présentées pour le site de Ris-Orangis, concernant notamment les chauves-souris, les oiseaux, les amphibiens et certains habitats naturels. Des cartes permettaient de localiser les périmètres étudiés et les principaux enjeux écologiques identifiés sur le site de Vitry-sur-Seine.

Enfin, les panneaux expliquaient les étapes de l'étude d'impact environnemental, depuis la caractérisation de l'état initial jusqu'à l'analyse des effets potentiels du projet, y compris les impacts directs, indirects et cumulés. Ils présentaient également la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC), qui consiste à rechercher prioritairement l'évitement des impacts, puis leur réduction et, en dernier recours, la compensation de ceux qui ne peuvent être évités ni suffisamment réduits. Les inventaires et les études environnementales étaient présentés comme des démarches en cours destinées à préciser les mesures à intégrer au projet.

Questions et remarques des participants

Une partie des participants s'est principalement rendue sur le stand pour prendre connaissance des informations présentées, sans formuler de question particulière ni exprimer de position marquée sur le projet.

D'autres participants, opposés au projet, ont indiqué que les enjeux de biodiversité ne constituaient pas, selon eux, le principal sujet de préoccupation. Ils ont souhaité recentrer les discussions sur les conséquences sanitaires et environnementales de la future chaufferie.

Plusieurs visiteurs ont demandé à quel moment les études d'impact environnemental seraient disponibles. Cette question traduisait une attente concernant la publication des résultats des études et la possibilité de les examiner pendant la concertation.

D'autres échanges ont porté sur la qualification de l'installation, certains participants contestant la distinction entre une chaufferie CSR et un incinérateur.

La question des alternatives énergétiques a également été soulevée, notamment celle du recours à la géothermie en remplacement ou en complément de la solution envisagée.

Enfin, une étudiante spécialisée dans les démarches de concertation a échangé avec les intervenants sur les caractéristiques du projet et sur l'organisation du dispositif de participation du public.

Stand n°4 - Alternatives

Ce stand, animé par trois associations, France Nature Environnement (FNE), ACID Vitry et le Collectif 3R, était consacré aux alternatives au projet.



Informations et documents présentés sur le stand

Le stand consacré aux alternatives était animé par trois associations, France Nature Environnement (FNE), ACID Vitry et le Collectif 3R. Les associations ont mis à disposition leurs communications, leurs cahiers d'acteurs, ainsi que des documents et analyses portant notamment sur les risques sanitaires, les impacts environnementaux et les choix énergétiques associés au projet. Des éléments issus de travaux de l'Observatoire régional de santé (ORS) et d'études réalisées autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine de déchets ménagers et non de CSR étaient également présentés.

Le stand permettait ainsi aux participants de prendre connaissance des analyses et des positions défendues par les associations, d'échanger sur les alternatives au projet et d'aborder les enjeux sanitaires, environnementaux et territoriaux qu'elles souhaitaient mettre en discussion. Des pétitions relatives au projet y étaient également relayées.

Questions et remarques des participants

Plusieurs discussions ont concerné les possibilités d'expression des habitants et la portée des différentes formes de consultation. Des participants se sont notamment interrogés sur la distinction entre un référendum et une votation citoyenne, ainsi que sur les conséquences juridiques que pourraient avoir de telles démarches pour la poursuite du projet.

Les conditions d'organisation de la concertation préalable ont également été discutées. Plusieurs participants ont exprimé le sentiment que les associations auraient dû être associées plus en amont à la préparation des rencontres et à la définition de leurs modalités.

Une comparaison a notamment été établie entre la réunion publique organisée par le maire de Vitry-sur-Seine au mois de juillet et la réunion publique d'ouverture de la concertation du 15 septembre. Les échanges ont porté sur les conditions d'invitation des associations et sur la place qui leur avait été accordée lors de ces rencontres. Des participants ont également regretté une présence jugée insuffisante de médecins, de chercheurs et d'experts scientifiques indépendants dans le dispositif de concertation.

Plus largement, plusieurs visiteurs se sont interrogés sur l'utilité de la concertation et sur les marges de manœuvre réelles dont disposerait le maître d'ouvrage pour faire évoluer le projet. Ces interrogations ont notamment été formulées au regard des décisions déjà prises dans le cadre du renouvellement de la concession du réseau de chaleur parisien.

Les associations ont également soulevé la question de la répartition géographique des installations de production de chaleur et des territoires bénéficiant de cette production. Elles ont notamment souligné que plusieurs installations industrielles destinées à alimenter le réseau de chaleur parisien sont implantées à Vitry-sur-Seine ou, plus largement, dans le Val-de-Marne, tandis que les principaux bénéficiaires du service se trouvent, selon elles, à Paris. Cette situation a été présentée comme un enjeu d'équité territoriale, les associations considérant que les communes accueillant les installations supportent une part importante des nuisances et des risques potentiels.

Une part importante des échanges a porté sur les risques sanitaires associés à la combustion de déchets et sur les pollutions déjà présentes dans l'environnement. Le Collectif 3R a présenté des éléments issus d'études réalisées autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Plusieurs participants ont exprimé des préoccupations concernant les émissions de dioxines et leur présence éventuelle dans l'atmosphère des communes situées à proximité d'installations de combustion ou d'incinération. La pollution au plomb déjà présente sur le territoire a été évoquée. Les participants ont souligné la nécessité de tenir compte de ces pollutions historiques dans la caractérisation de l'état initial de l'environnement.

Les associations ont insisté sur les particularités du tissu urbain autour du site de Vitry-sur-Seine, notamment la densité de population et la présence d'établissements scolaires à proximité. Elles ont demandé que les évaluations sanitaires tiennent compte des effets cumulés des différentes sources de pollution, qu'elles soient industrielles, routières ou liées à d'autres activités du territoire. La problématique des multi expositions a été particulièrement mise en avant. Les échanges ont notamment porté sur les populations et établissements sensibles situés dans un rayon de plusieurs kilomètres autour de la future chaufferie, en particulier les écoles.

Les associations ont également évoqué des études sanitaires réalisées sous l'égide de l'Agence régionale de santé autour d'autres installations. Elles se sont interrogées sur la possibilité de transposer leurs conclusions au projet Thermo-sur-Seine, compte tenu des différences de taille, de fonctionnement et de caractéristiques techniques des installations étudiées. Plusieurs participants ont demandé que les risques sanitaires potentiels soient davantage documentés par les études à venir.

Des questions ont porté sur la composition précise des combustibles solides de récupération, notamment sur la proportion de plastiques qu'ils pourraient contenir. Les participants se sont également interrogés sur les différences d'émissions entre les périodes hivernales et estivales, compte tenu des variations saisonnières des besoins de chaleur et du fonctionnement attendu de l'installation.

Stand n°5 - Information et dialogue

Ce stand, animé par les garants de la concertation préalable, était consacré aux modalités et aux dispositifs d'information et de dialogue autour du projet.



Informations présentées sur le stand

Les deux panneaux présentés sur ce stand expliquaient les différentes étapes de la concertation et les possibilités de participation du public tout au long du projet. Le premier rappelait que la concertation préalable, organisée du 1er septembre au 1er novembre 2026 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), intervient avant les principales décisions sur le projet. Il présentait le rôle des garants, chargés de veiller à la qualité de l'information et à la participation du public, ainsi que les étapes suivantes, comprenant le bilan des garants, la réponse du maître d'ouvrage, une éventuelle concertation continue, l'enquête publique et les décisions administratives. Le panneau précisait qu'en cas de poursuite du projet, la concertation continue permettrait de maintenir l'information et le dialogue avec le public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, parallèlement à l'avancement des études et des décisions. Il renvoyait également vers le site internet de la concertation pour consulter les informations pratiques et les rencontres proposées.

Le second panneau invitait les participants à formuler leurs attentes pour la suite du projet autour de trois questions. La première portait sur les informations qu'ils souhaiteraient pouvoir consulter d'ici l'enquête publique. La deuxième concernait les modalités d'accès à ces informations et les formats jugés les plus utiles et compréhensibles. La troisième invitait à réfléchir aux objectifs, aux missions et à la composition d'une éventuelle instance locale de suivi du projet. Ce support constituait ainsi un espace de recueil des propositions et attentes des participants pour les prochaines étapes du dialogue.

Questions et remarques des participants

Concernant les informations que les participants souhaiteraient pouvoir consulter d'ici l'enquête publique, plusieurs attentes ont été exprimées en matière de transparence, notamment sur l'identité et le rôle des intervenants associés au projet et à la concertation. Certains participants ont regretté le manque d'information préalable sur l'organisation du forum, ainsi que l'absence du maire de Vitry-sur-Seine lors de la réunion publique du 15 septembre. Des difficultés pour retrouver les cahiers d'acteurs sur le site internet de la concertation ont également été signalées. Un participant a estimé que l'appellation de la concertation de la Ville intitulée « Thermo-concerte » pouvait entretenir une confusion autour du dispositif de concertation préalable organisée sous l'égide de la CNDP. Enfin, des interrogations ont porté sur la fidélité des retranscriptions figurant dans les comptes-rendus des réunions et sur la possibilité de mettre en ligne les enregistrements intégraux des webinaires, afin de permettre au public de consulter directement les échanges.

Concernant les modalités d'accès à l'information, les participants ont souligné l'importance de rendre les documents relatifs au projet et à la concertation facilement accessibles, notamment par une diffusion complémentaire sur le site internet de la mairie de Vitry-sur-Seine. Ils ont également souhaité que les cahiers d'acteurs soient plus aisément consultables et que les informations soient présentées sous une forme claire et compréhensible. Un participant a par ailleurs insisté sur la nécessité de donner la parole à l'ensemble des sensibilités, y compris aux intervenants favorables au projet, afin de permettre au public de prendre connaissance de différents points de vue.

Concernant les objectifs, les missions et la composition d'une éventuelle instance locale de suivi, les échanges ont principalement porté sur la représentativité de cette instance. Plusieurs participants ont demandé que les associations opposées au projet puissent y participer pleinement, afin de garantir un équilibre entre les différentes positions exprimées dans le cadre de la concertation. D'autres habitants ont proposé un tirage au sort pour avoir une certaine pluralité et représentativité de toute la population vitriote.

Ces demandes traduisent une attente de pluralisme et de transparence dans le suivi du projet et le partage des informations.

Des questions portaient sur le calendrier global de la concertation jusqu'aux demandes d'autorisation pour la réalisation du projet. Le calendrier global dans le dossier de concertation a été présenté.

Une demande d'écoute de tous les points de vue, favorables comme défavorables a été souhaitée par plusieurs participants ayant décidé de partir avant la fin de la réunion, ne comprenant pas les tensions ou ne voulant pas être spectateurs sans pouvoir poser leurs questions. Ces demandes traduisent un souhait de respect de tous les participants.

3. Conférence du professeur Crestani

L'animatrice introduit à 10h30 la conférence du professeur Brunon Crestani sur les risques sanitaires de la pollution de l'air atmosphérique, et annonce qu'elle sera suivi d'une table ronde. Elle invite les participants à s'installer et à respecter le calme en raison des conditions acoustiques difficiles.

Présentation du professeur Crestani

Bruno Crestani, chef du service de pneumologie à l'Hôpital Bichat, enseignant-chercheur à l'Université Paris Cité et président de la Fondation du Souffle, indique qu'il intervient bénévolement dans sa mission de sensibilisation aux enjeux de santé respiratoire. Il précise qu'il n'a aucun lien d'intérêt avec le sujet ou le maître d'ouvrage, qu'il ne connaît pas le projet évoqué lors de cette matinée et qu'il n'est pas là pour en parler spécifiquement.

Dans un premier temps, il présente brièvement la Fondation du Souffle, fondation reconnue d'utilité publique existant depuis près de quinze ans, vivant essentiellement de la générosité du public, et dont l'objectif est de financer la recherche sur les maladies respiratoires ainsi que des actions de prévention.

Il affirme qu'il n'existe aucun doute sur le caractère délétère de la pollution de l'air atmosphérique pour la santé respiratoire. Il distingue les polluants primaires, émis directement, et les polluants secondaires. Il cite notamment les polluants gazeux oxydants comme l'ozone et le dioxyde d'azote, directement toxiques pour les structures respiratoires, ainsi que les particules, dont la dangerosité augmente à mesure que leur taille diminue. Il précise que les polluants interagissent entre eux et que leur combinaison peut être plus toxique que chacun pris séparément.

Selon les données qu'il présente, la pollution de l'air est responsable de 7 à 8 millions de décès par an dans le monde, dont environ 4 millions liés à l'air extérieur et 3,8 millions à l'air intérieur. Il insiste sur le fait que l'air intérieur est également une source majeure d'exposition, sur laquelle chacun peut agir, en évitant par exemple les sprays désodorisants ou la combustion d'encens. Il précise que les décès liés à la pollution sont pour près de la moitié d'origine cardiovasculaire, principalement des infarctus du myocarde et des accidents vasculaires cérébraux, et qu'ils concernent aussi des pathologies respiratoires, des pneumonies, la dégradation du poumon liée au tabac et à la pollution, ainsi que le cancer du poumon. Il rappelle que la pollution est classée cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Il indique que cette mortalité est environ trois fois supérieure à celle du sida, de la tuberculose et du paludisme réunis, qu'elle est comparable à la mortalité liée au tabac et trois fois supérieure à celle liée à l'alcool. Il ajoute que la fraction particulaire est la plus importante en termes de surmortalité.

Concernant la situation en Île-de-France et ses évolutions, il présente des données récentes à l'échelle de la région. En 2022, par rapport à une référence 2017-2019, la métropole du Grand Paris aurait enregistré environ 5 000 décès prématurés liés à la pollution atmosphérique, l'Île-de-France près de 8 000 et Paris intramuros près de 2 000. Il précise que la pollution ne se limite

pas aux pathologies pulmonaires, étant également associée à des effets sur le développement fœtal, à la prématurité et à des atteintes d'autres organes, comme le foie.

Il cite des contributions attribuées à la pollution atmosphérique en Île-de-France : environ 15 % de la surmortalité liée à l'asthme, 10 % de celle liée à la bronchopneumopathie chronique obstructive, 6 % du risque de diabète de type 2, ainsi qu'une contribution à l'hypertension artérielle et au cancer du poumon.

Selon lui, la pollution diminue de façon constante depuis 1990. Le dioxyde de soufre, autrefois lié à la combustion du fioul, a vu sa concentration divisée par cinq. Les concentrations en particules ont été réduites de près de moitié en vingt ans. En revanche, l'ozone persiste, avec une tendance qui pourrait même être à l'augmentation. Il souligne que la source principale actuelle de particules fines PM_{2,5} en France est la combustion du bois de chauffage, en particulier dans les foyers ouverts. Il note que la France s'est engagée sur des objectifs de réduction à l'horizon 2030 et que ces objectifs devraient être atteints au vu des tendances actuelles.

Concernant les effets respiratoires et populations vulnérables, il explique que le poumon est à la fois une cible et une voie de passage de la pollution, précisant que les plus petites particules peuvent atteindre le poumon profond puis passer dans la circulation sanguine, expliquant les effets cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, les effets placentaires et les retards de croissance. Il insiste sur le fait que les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies cardiaques ou pulmonaires sont particulièrement vulnérables. Il indique que l'exposition est permanente : air extérieur lié au trafic, air intérieur lié aux produits de nettoyage, aux émissions domestiques, et éventuellement au tabagisme. Il rappelle qu'à l'intérieur d'un logement non-fumeur, certaines études montrent une concentration en particules supérieure d'environ 50 % à celle de l'extérieur, en raison notamment d'une ventilation insuffisante. Le tabagisme aggrave encore cette exposition.

Il qualifie les particules diesel de particulièrement délétères. Il estime que la promotion du diesel en France pendant une trentaine d'années a été une très mauvaise décision pour la santé respiratoire. Il précise que les particules diesel peuvent transporter des pollens et aggraver les phénomènes allergiques, ainsi que favoriser les infections. Il rappelle que les particules les plus fines, notamment les PM_{2,5} et les particules inférieures à 1 µm, pénètrent en périphérie pulmonaire et sont les plus dangereuses.

Il indique qu'en 2017, 99 % de la population mondiale vivait dans des zones dépassant les lignes directrices de l'OMS, notamment pour les PM_{2,5}, dont la valeur recommandée est inférieure à 5 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle. La pollution diminue, mais les niveaux restent supérieurs aux seuils recommandés, y compris en Île-de-France.

Concernant les bénéfices de la réduction de la pollution, il cite l'exemple du confinement de mars 2020 comme une expérimentation quasi naturelle avec l'arrêt du trafic et la réduction de l'activité qui ont entraîné une baisse immédiate des particules et du dioxyde d'azote. Il avance que, entre juin 2019 et juillet 2020, environ 2 300 décès auraient été évités grâce à la baisse des particules et 900 grâce à la baisse du dioxyde d'azote.

Il mentionne également une étude conduite à Tokyo et Osaka, où des règles strictes de limitation des véhicules diesel ont été associées à une baisse de la mortalité toutes causes de 6 %,

cardiovasculaire de 10 %, par cardiopathie ischémique de 10 % et par maladies pulmonaires de 22 %. Il en conclut que la réduction de la pollution produit des bénéfices sanitaires mesurables. Il attire l'attention sur les microplastiques et nanoplastiques inhalés, qui sont retrouvés dans l'organisme, notamment dans les plaques d'athérome, le cœur, le poumon et d'autres organes. Il indique que la Fondation du Souffle finance des travaux sur ces nouveaux polluants.

Il indique que la pollution aggrave l'asthme, en particulier chez les enfants, augmente les exacerbations, la consommation de médicaments et l'absentéisme scolaire, tout en limitant la croissance pulmonaire. Il présente des études montrant que la diminution des PM_{2,5} entre 1995 et 2010 s'accompagne d'une amélioration des fonctions respiratoires des enfants, notamment en Californie.

Concernant la bronchite chronique et la BPCO, qui touchent 3 à 4 millions de personnes en France, il précise que le tabac reste la cause principale, mais que la pollution interagit également et joue un rôle. Il insiste sur le fait que le tabac relève d'une décision individuelle, alors que la pollution appelle des politiques publiques. Il indique aussi que diminuer les particules réduit le risque de cancer du poumon.

Il conclut en rappelant que les effets sanitaires de la pollution sont désormais bien connus grâce aux campagnes de mesure, dont il souligne le caractère indispensable. Il relativise l'attention médiatique portée aux pics de pollution en expliquant que l'enjeu principal est l'exposition de fond, qui représente selon lui 90 % des effets sanitaires. Il termine sur un message positif en rappelant que la pollution globale diminue, et que c'est en réduisant l'exposition de fond que la santé respiratoire sera améliorée le plus efficacement.

Temps d'échanges avec le public

Une participante demande si le professeur peut apporter des éléments sur la pollution à proximité directe des incinérateurs, compte tenu de la présence d'écoles et de populations vulnérables près de telles installations.

Bruno Crestani répond qu'il ne dispose pas de données spécifiques sur les incinérateurs. Il indique en revanche qu'il existe des études épidémiologiques claires sur la distance aux voies de circulation rapide, le risque respiratoire étant plus élevé à proximité immédiate d'une source d'émission et diminue avec l'éloignement. Il précise travailler à l'hôpital Bichat, situé à une cinquantaine de mètres du périphérique, ce qui constitue selon lui l'un des endroits les plus pollués de France.

Un participant intervient sur la combustion de combustibles solides de récupération (CSR), différents des combustibles classiques, avec les émissions de polluants spécifiques comme les dioxines, les PFAS, les particules ultrafines et les métaux lourds. Il demande s'il existe suffisamment d'études épidémiologiques sur les effets de ces polluants, et si de nouvelles études devraient être conduites avant la réalisation du projet.

Bruno Crestani rappelle qu'il ne connaît pas le projet, mais qu'il est indispensable de mesurer ce qui sort d'une installation. Il rappelle que les particules ultrafines sont les plus préoccupantes car elles pénètrent en profondeur dans les voies respiratoires. Sur l'opportunité de nouvelles études sur les nouveaux polluants, il indique que la toxicité générale de la pollution

atmosphérique est démontrée et que, s'il disposait de moyens, il les consacrerait en priorité sur les solutions de la réduction de la pollution de fond.

Une participante, se présentant comme grand-mère d'enfants scolarisés près de la future chaufferie du projet Thermo-sur-Seine, fait part de son inquiétude sur les effets du projet sur la santé de sa famille. Elle demande pourquoi ne pas instaurer des suivis médicaux systématiques pour les populations à risque, par exemple des prélèvements chez les femmes enceintes ou les enfants vivant à proximité de ce type d'installations polluantes.

Bruno Crestani indique que la question est légitime, mais insiste sur la nécessité de méthodologies adaptées en tant qu'universitaire et médecin. Selon lui, il faut comparer une population exposée à une population témoin, avec des études bien construites. Il considère que des dosages individuels sans groupe de comparaison ne permettraient pas d'interpréter correctement les résultats. Il ajoute que de telles études sont faisables, mais qu'elles posent des questions de moyens et d'organisation.

L'animatrice remercie le professeur Crestani, qui quitte ensuite la rencontre pour rejoindre ses obligations hospitalières.

4. Table-ronde

Introduction et interventions

À la suite de la conférence du professeur Crestani, l'animatrice ouvre une table ronde consacrée aux enjeux sanitaires et environnementaux du projet Thermo-sur-Seine et intitulée « Chauffage, santé et environnement : quels enjeux, quel état des connaissances et quels points de vigilance ? ». Elle précise que cet échange doit permettre de croiser les regards des différents intervenants sur les connaissances disponibles, les sujets restant à approfondir et les principaux points de vigilance.

Elle présente les quatre intervenants de la table-ronde :

- Cyril Condé, président du Thermopôle et porte-parole du maître d'ouvrage ;
- Laurent Julvez, directeur général adjoint du Cabinet Merlin
- Gérard Marcon, co-président de l'association ACID Vitry ;
- Amélie Boespflug, co-présidente du Collectif 3R.

L'animatrice donne la parole à Cyril Condé.

Cyril Condé, président du Thermopôle et porte-parole du maître d'ouvrage, indique que la sécurité sanitaire est totalement prioritaire dans le projet. Il précise que le projet de nouvelles chaufferies CSR a été proposé pour des objectifs de décarbonation et de maîtrise des prix, et qu'il n'a jamais été question d'affecter la santé publique, celle des riverains ou celle des travailleurs.

Il rappelle que l'installation n'est pas une chaufferie supplémentaire, car elle vise à remplacer des installations existantes à proximité, à Vitry ou à Ivry. Il explique que les nouvelles technologies permettent de réduire de 20 % les émissions de particules par rapport à l'installation existante de Vitry et de diviser par deux les émissions annuelles de dioxyde d'azote. Il souligne que cette évolution va dans le sens de l'amélioration de la santé.

Il indique que la combustion de CSR entraîne d'autres émissions, comme les gaz acides et les dioxines et furanes. Il indique que ces substances sont réglementées et que l'installation devra respecter les normes les plus strictes, avec des méthodes de filtration modernes. Il explique que les études en cours doivent démontrer, substance par substance, la maîtrise du risque sanitaire, en s'appuyant sur un guide de l'INERIS et sur des valeurs de référence de l'ANSES.

La prise de parole de Cyril Condé s'est déroulée dans un contexte de réactions sonores soutenues provenant de la salle, malgré les demandes répétées de respecter les temps de parole de la part de l'animatrice au public.

L'animatrice donne la parole à Laurent Julvez.

Laurent Julvez, directeur général adjoint du Cabinet Merlin, rappelle que ce type d'installation fait l'objet de mesures en continu, notamment pour les poussières, les oxydes d'azote et le

monoxyde de carbone. Des mesures périodiques concernent les dioxines, les furanes et les métaux lourds, selon des modalités définies par l'administration. Le porteur de projet devra réaliser une étude d'interprétation de l'état des milieux (IEM), qui vise à établir un état initial de la pollution à Vitry-sur-Seine, ainsi qu'une étude quantitative des risques sanitaires (EQRS).

Il précise qu'il intervient en tant qu'ingénieur expert et qu'il ne fait pas partie du groupement. Il indique avoir préconisé la mise en place d'instances de suivi associant les associations et les riverains, afin que les résultats, contrôlés par l'administration, puissent aussi être vérifiés par la population.

Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un incinérateur d'ordures ménagères mais d'une chaufferie utilisant un combustible préparé. Il décrit une politique multi barrière : combustion maîtrisée, préparation du combustible, charbon actif, réactifs chimiques pour les métaux lourds et les oxydes d'azote, puis différents filtres. À propos des particules ultrafines, il affirme que des documents de l'INERIS montrent que, sur les incinérateurs et les chaufferies CSR, aucune émission de particules ultrafines n'a pu être mesurée, en raison notamment d'une cheminée de grande hauteur et des systèmes de traitement.

Il ajoute que la maîtrise de la combustion permet de limiter la production de dioxines et de furanes, notamment lors des phases de démarrage, et que le charbon actif capte ces substances ainsi que les métaux lourds. Il rappelle que la directive européenne sur les meilleures technologies disponibles s'applique de manière obligatoire. Les études de dangers doivent identifier les risques, y compris les modes dégradés, les arrêts et les dysfonctionnements, jusqu'à l'arrêt complet de l'installation en cas de problème majeur. Il précise que le projet devra passer par une enquête publique et que le préfet pourra le valider ou le modifier.

L'animatrice donne la parole à Gérard Marcon.

Gérard Marcon, co-président de l'association ACID Vitry estime que la concertation ne laisse pas assez de place au débat contradictoire, notamment sur un sujet concernant selon lui la santé de 500 000 personnes.

Il précise qu'il n'est pas spécialiste des questions sanitaires, mais qu'il peut témoigner de son vécu ayant habité plus de vingt ans en face de l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine. Il rappelle qu'en 2005, les filtres de l'usine avaient dû être changés car ils n'étaient plus aux normes, et que les riverains ont longtemps été informés que l'usine ne rejetait plus que de la vapeur d'eau. En 2010, il participe à la création du collectif 3R. Il indique que les travaux du collectif ont montré que les rejets contenaient encore des métaux lourds.

Il évoque également des analyses indépendantes réalisées en 2019 sur des œufs de poulaillers autour de l'usine, qui ont révélé selon eux des taux de toxiques supérieurs à la réglementation, ainsi que la présence de PFAS dans des filtres d'écoles à Ivry-sur-Seine. Il considère que la réglementation est souvent en retard par rapport à la dangerosité réelle des installations et que la question de l'effet « cocktail » des microparticules reste un vrai problème.

Sur le projet, il juge absurde qu'une usine fonctionnant onze mois de l'année produise de l'eau chaude à 1200 °C en été, alors que des épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents. Il conteste l'argument de la réduction des émissions de CO₂. Selon lui, le CSR émet autant de CO₂

que le charbon. Il relève aussi que le projet compare une installation existante fonctionnant au gaz par intermittence avec une future installation fonctionnant presque toute l'année.

Il mentionne la question de la pollution liée au transport des CSR à Ris-Orangis et l'opposition qui s'y exprime. Sur le fond de la politique de gestion des déchets, il conteste l'idée selon laquelle les CSR devraient nécessairement être brûlés pour éviter leur enfouissement. Il estime que les collectivités devraient prioritairement renforcer la prévention, le tri et la valorisation matière, plutôt que faire supporter aux riverains de Vitry-sur-Seine les conséquences d'une gestion insuffisante des déchets en amont. Il conclut en interpellant les représentants du projet sur leur propre acceptation des nuisances potentielles.

L'animatrice donne la parole à Amélie Boespflug.

Amélie Boespflug, co-présidente du Collectif 3R, regrette l'invitation tardive et le délai restreint de préparation de son intervention, dans un contexte où l'ensemble des intervenants ont été sollicités tardivement, le déroulé du forum ayant été ajusté jusqu'aux derniers jours précédant l'événement. Elle concentre d'abord son propos sur la comparaison des émissions de particules entre l'installation de cogénération existante et la future chaufferie CSR. Elle oppose les déclarations de réduction de 20 % des poussières au contenu du contrat de concession. Selon elle, le contrat, à la page 284, mentionne pour la cogénération de Vitry-sur-Seine un engagement de 40 kg par jour de poussières, soit environ 4,4 tonnes par an sur une base de 2 600 heures de fonctionnement. Elle indique que, pour la période 2031-2034, l'engagement du groupement passerait à 64,4 kg par jour, ce qui, sur une installation fonctionnant onze mois sur douze, représenterait entre 18 et 21,4 tonnes par an, soit une multiplication par quatre ou cinq des quantités de poussières. Elle demande donc une clarification entre les engagements contractuels et les valeurs d'émission annoncées publiquement.

Elle replace ensuite le projet dans l'histoire du réseau de chaleur parisien. Selon elle, ce réseau a été conçu pour préserver la qualité de l'air des Parisiens au détriment des banlieusards, en concentrant les installations de combustion à l'extérieur de Paris. Elle estime que le projet s'inscrit dans cette logique historique, avec une communication qu'elle qualifie de « greenwashing ». Elle indique que le collectif 3R participe à la commission de suivi du site d'Ivry-sur-Seine. À Ivry-sur-Seine, la nouvelle installation est présentée, selon elle, comme une amélioration sanitaire parce qu'elle abandonne le bois au profit du gaz pour les phases de montée en température, alors qu'à Vitry-sur-Seine, le projet proposerait de passer du gaz au bois. Elle relève en outre que la réglementation applicable aux CSR serait moins exigeante, selon elle, que celle applicable aux incinérateurs d'ordures ménagères pour les émissions de poussières.

Elle évoque également la question des microplastiques. Selon elle, le CSR contient du plastique décheté et son transport par barges peut entraîner des dispersions de microplastiques et de PFAS dans l'air, en dehors des seules émissions étudiées uniquement en sortie des cheminées.

Elle insiste sur la vulnérabilité de la population de Vitry-sur-Seine. Elle cite l'Observatoire régional de santé (ORS) du 94 Ouest, qui montrerait que Vitry-sur-Seine est l'une des communes les plus exposées du territoire, avec 70 % de la population vivant dans une zone de vigilance ou de dépassement sanitaire. Elle évoque aussi une étude de Santé publique France et de l'INERIS publiée en décembre 2025, selon laquelle vivre à moins de 4 km d'une installation classée pour

la protection de l'environnement serait associé à un surrisque d'asthme chez l'enfant et à un surrisque de mortalité toutes causes. Elle souligne que le projet de chaufferie serait précisément une installation classée.

Elle ajoute que la population de Vitry-sur-Seine présente déjà des indicateurs de santé dégradés, avec une espérance de vie plus faible, une mortalité prématurée plus importante à Ivry-sur-Seine, une mortalité néonatale et infantile plus importante à Vitry-sur-Seine, plus de cancers, de maladies cardiovasculaires, de diabète et de maladies respiratoires. Elle met en avant la situation de pénurie médicale et l'arrivée prévue de 20 000 nouveaux habitants aux Ardoines. Elle conclut en affirmant que la seule solution pour la santé est, selon elle, d'empêcher la réalisation du projet.

L'animatrice invite Cyril Condé à répondre aux principales questions soulevées.

Cyril Condé répond d'abord que le débat est ouvert et que l'objectif est tenu. Il revient sur les exemples des œufs et des filtres d'écoles évoqués par Gérard Marcon. Il indique que l'agence régionale de santé (ARS) a rappelé que les PFAS sont présents partout, y compris dans l'air extérieur et à l'intérieur, et que leur présence dans des filtres ne démontre pas qu'ils proviennent de l'usine d'Ivry-sur-Seine. Sur les PFAS, il affirme que la thermo dégradation a été étudiée par l'INERIS et que l'incinération est considérée comme la seule méthode viable de destruction des PFAS. Il précise que le projet prévoit une température de 1 200 °C et un maintien des gaz chauds à plus de 850 °C pendant deux secondes, conditions favorables à la destruction de ces composés.

Concernant les dioxines autour d'Ivry, il indique que des études d'Airparif montrent une teneur comparable entre le fond urbain et les abords de l'usine. Il reconnaît l'existence d'une pollution historique aux dioxines et aux métaux lourds en Île-de-France, qui sera prise en compte dans les études.

Il revient sur la critique relative au chauffage à 1 200 °C en période de canicule. Il précise que cette température est celle de la flamme dans le four, alors que l'eau injectée dans le réseau se situe plutôt à un peu plus de 200 °C. Il précise qu'une seule ligne de production serait concernée en été. Sur le CO₂, il reconnaît que toute combustion de CSR émet du CO₂, et précise que le CSR contiendrait environ 50 % de biomasse, considérée comme renouvelable, et il renvoie à une étude de l'ADEME sur les bénéfices du remplacement du gaz par du CSR.

Sur la comparaison avec la cogénération de Vitry-sur-Seine, il confirme que celle-ci émet environ 4,4 tonnes de particules par an en moyenne. La nouvelle chaufferie, à production équivalente, permettrait selon lui de réduire de 20 % les particules. Il explique que le contrat de concession retient un niveau supérieur car la future installation devra également compenser la baisse de vapeur issue de la nouvelle unité d'Ivry-sur-Seine, estimée à 500 000 tonnes de vapeur en moins. Il précise que cette compensation s'impose pour la continuité du service public.

Il indique que le développement du CSR est prévu par la programmation pluriannuelle de l'énergie et qu'il est pratiqué dans les pays nordiques et en Allemagne, avec des normes strictes. Il affirme que les normes applicables aux CSR et aux incinérateurs relèvent de la même rubrique ICPE et constituent les normes européennes les plus strictes.

Il assure que la vulnérabilité de la population, l'effet « cocktail » et l'état de pollution du territoire sont pris en compte dans les études en cours. Il précise à ce titre que l'interprétation de l'état des milieux (IEM) doit faire le point sur les pollutions atmosphériques, des sols et de l'eau, tandis que l'étude quantitative des risques sanitaires (EQRS) utilisera des hypothèses majorantes, des modèles de dispersion et des valeurs toxicologiques de référence de l'ANSES.

À l'issue de cette première série de réponses, l'animatrice annonce la clôture de la table ronde afin de permettre la poursuite des discussions sur les stands thématiques du forum. Plusieurs réactions et demandes de poursuite des échanges s'expriment dans la salle. Compte tenu de ces demandes, partagées par la CNDP et le maître d'ouvrage, l'animatrice ouvre un nouveau temps d'échange avec le public.

Temps d'échanges

Une participante exprime sa défiance à l'égard des contrôles et des expertises officielles. Elle rappelle plusieurs controverses historiques, notamment autour de l'amiante et du nucléaire, pour expliquer pourquoi elle considère que les expertises officielles ne suffisent pas à instaurer la confiance.. Elle demande par ailleurs des précisions sur l'origine des CSR et sur la surveillance des plateformes de préparation, dont elle situe le nombre à une trentaine en Île-de-France.

Un participant, se présentant comme ingénieur chimiste, considère que les industriels ne peuvent pas affirmer qu'il n'y a pas de risque. Il demande que le porteur de projet change sa communication sur ce point. Il s'inquiète plus précisément des émissions de formaldéhyde, qu'il désigne comme un cancérigène et un irritant, et demande ce qui est prévu pour le traiter.

Une participante critique le déroulement de la rencontre. Elle indique que la conférence liminaire, bien qu'intéressante, portait sur des données générales sans lien direct avec le projet, au détriment du temps d'échange. Elle dit ne pas avoir trouvé de réponse claire sur l'origine du projet, sur ses motivations et sur le choix du site de Vitry-sur-Seine, alors que le territoire connaît déjà de nombreuses installations et nuisances. Elle critique également les documents de présentation du projet, qu'elle juge trop longs et orientés vers la communication plutôt que vers une information accessible et équilibrée.

Cyril Condé répond sur plusieurs points. Il rappelle que les installations industrielles sont soumises à des contrôles continus et périodiques. Il précise que certains paramètres doivent être mesurés en permanence et que des analyses complémentaires sont réalisées par des laboratoires accrédités, selon les prescriptions réglementaires. Il indique que, pour construire la confiance, le maître d'ouvrage prévoit la création d'un comité citoyen de suivi et la mise en open data des résultats des mesures continues et périodiques. Sur les CSR, il explique qu'ils sont constitués de refus de tri et que leur préparation se fait dans des centres de tri réglementés et autorisés. Il précise que le CSR est encadré par un arrêté du 23 mai 2016, qui impose notamment des limites sur les métaux, le chlore et le brome.

Concernant le formaldéhyde, il indique que cette substance fait partie des traceurs de risque intégrés à l'étude quantitative des risques sanitaires. Il précise qu'elle sera mesurée dans l'état initial et comparée à une valeur toxicologique de référence de l'ANSES.

Il indique qu'il existe évidemment des risques, mais qu'ils doivent être mesurés et pilotés.

Amélie Boespflug rejoint les critiques formulées par une participante concernant la complexité des présentations. Elle estime que la multiplication des chiffres, des références réglementaires et des comparaisons techniques est entretenue à dessein pour décourager les habitants. Elle revient sur la conférence du professeur Crestani, dont elle retient principalement que les particules fines présentent des risques sanitaires avérés et qu'une réduction de leur concentration est bénéfique pour la santé. Elle considère dès lors que la question centrale est de savoir si les émissions annuelles de particules augmenteraient ou diminueraient avec le projet.

Elle réaffirme son interprétation des chiffres figurant dans le contrat de concession et soutient que le projet pourrait conduire à une multiplication importante des émissions annuelles de poussières par rapport à l'installation actuelle. Elle conteste la pertinence d'une comparaison limitée à une production de chaleur équivalente lorsque les installations comparées n'ont pas les mêmes durées de fonctionnement ni les mêmes productions annuelles. Elle estime que le maître d'ouvrage n'a pas répondu de manière satisfaisante à cette question et considère que les conséquences sanitaires devraient être appréciées à partir des émissions totales attendues.

Elle dénonce le déséquilibre des moyens entre les associations bénévoles et les acteurs économiques et institutionnels portant le projet. Elle exprime également des critiques à l'égard du format de la concertation préalable, qu'elle juge moins approfondi que le débat public précédemment organisé autour du projet d'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, qui avait permis, selon elle, un niveau d'information plus élevé, avec des données de l'ANSES, de Santé publique France et du BRGM.

Gérard Marcon revient sur la préparation des CSR. Il reconnaît que leur préparation permet notamment d'obtenir un combustible présentant des caractéristiques énergétiques adaptées, mais souligne qu'ils contiennent également des matières d'origine fossile, notamment des plastiques. Il rappelle les préoccupations sanitaires évoquées par le professeur Crestani concernant les microplastiques et considère que ces enjeux devraient être approfondis dans le cadre du projet. Il revient ensuite sur la justification de l'implantation et sur les besoins de production de chaleur. Il demande pourquoi il serait nécessaire d'étendre le réseau à de nouveaux usagers et de construire une installation de cette capacité. Il s'interroge sur la part des motivations économiques dans cette stratégie d'extension et sur ses conséquences pour les habitants des territoires accueillant les installations de production.

Cyril Condé indique que la multiplication par cinq des particules mentionnée par Amélie Boespflug est une confusion. Il précise que le chiffre de cinq correspond aux 500 000 tonnes de vapeur en moins produites par Ivry-sur-Seine, et non aux particules. Il maintient que, à production équivalente, la future chaufferie émettra 20 % de particules en moins que la cogénération de Vitry. Il qualifie l'affirmation de multiplication par cinq des particules de fausse information.

Il donne les ordres de grandeur suivants : la cogénération de Vitry produit aujourd'hui 0,9 TWh, sa production devra passer à 1,3 TWh pour compenser la baisse de vapeur d'Ivry-sur-Seine, tandis que la future chaufferie est prévue pour produire jusqu'à 1,6 TWh. Il en conclut que le ratio de cinq ne correspond pas aux réels ordres de grandeur du projet.

Concernant les microplastiques, il indique que la combustion à 1 200 °C transforme le plastique en énergie, en eau et en CO₂. Il reconnaît l'absence d'études précises sur les éventuels résidus plastiques, mais il estime que les gaz chauds passent ensuite par des cyclones et des filtres à manches qui capteront l'essentiel des poussières, y compris de petite taille. Il ajoute que les particules ultrafines sont également présentes autour des routes ou des aéroports.

Concernant l'extension du réseau, il précise que plus de 95 % des nouveaux raccordements dans les zones blanches se feront par des boucles d'eau chaude et non par une augmentation de la production de vapeur. Il indique en outre que la convention de concession prévoit une baisse de la production de vapeur sur 25 ans, en raison de la rénovation énergétique des bâtiments. Il indique que l'extension du réseau sera alimentée par la géothermie.

Amélie Boespflug reprend la parole pour revenir sur les débats antérieurs concernant le renouvellement de l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine. Elle indique que les associations avaient, selon elle, interrogé depuis plusieurs années les conséquences de la réduction des capacités de traitement des déchets sur la production de vapeur destinée au réseau de chaleur. Elle estime que les réponses apportées à l'époque par les responsables du projet d'Ivry-sur-Seine minimisaient la baisse potentielle de production de chaleur. Elle relève que cette diminution est désormais invoquée pour justifier une augmentation de la production à Vitry-sur-Seine et considère qu'il existe une contradiction entre les présentations successives des projets. Elle réaffirme sa critique de la communication industrielle et institutionnelle, qu'elle juge insuffisamment transparente sur les conséquences réelles des évolutions du réseau.

L'animatrice conclut la réunion en remerciant les participants, et les invite à participer aux prochaines rencontres.